

LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

La société « MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a obtenu, de la part du Conseil du Marché Financier, un agrément de liquidation en date du 10 novembre 2022 conformément à l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif.

En conséquence, son Conseil d'Administration réuni le 16 novembre 2022 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 Décembre à 10 heures, au siège de l'AIB, 19 bis Rue Kamel Ataturk, 1001 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale ;
- Prise d'acte de l'agrément de liquidation anticipée de la société accordé par le CMF ;
- Ouverture de la phase de liquidation de la société ;
- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV est le 10 novembre 2022.